



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2026-478

DÉLÉGATION DE FONCTION -
PRÉSIDENCE COMMISSION DE DÉLÉGATION
DE SERVICE PUBLIC -
Monsieur Gérard LEFÈVRE

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu les articles L.1411-5, L.1414-2 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal, en date du 20 mars 2026, de l'élection de Monsieur Jérôme BALOGÉ aux fonctions de Maire de la Ville de Niort ;

Vu la délibération, en date du 20 avril 2026, portant composition de la Commission de Délégation de Service Public ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un président de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;

ARRÊTE

Art. 1 – Délégation est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à Monsieur Gérard LEFÈVRE, pour assurer la présidence de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Art. 2 – Monsieur Gérard LEFÈVRE est délégué pour la signature de la convocation à cette commission.

Art. 3 – La présente délégation prend effet à compter de sa date de notification.

Art. 4 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée à l'intéressé.

Fait en Mairie à Niort, le 23/04/2026

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGÉ